

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 13 mai 2025

N° 2025_33

Audit énergétique
pour les bâtiments
communaux

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Thierry BOISSINOT, Raphaèle GONTIER, Olivier TRAVEL, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Didier DAVID, Isabelle BAGUÉ, Guillaume PORCHET, Thomas BEVILLE, Paul VOUHÉ.

Excusés avec pouvoirs : Jean-Luc CHARTIER donne pouvoir à Guillaume PORCHET, Annie GUILBERT donne pouvoir à Christian PINEAU, Fabienne THORRÉE donne pouvoir à Virginie MARTINS, Céline PAILLAT donne pouvoir à Lucy MOREAU.

Excusés sans pouvoir : Patrick MOULINEAU.

Secrétaire de séance : Sophia AUGER.

Date de convocation : 6 mai 2025

Date d'affichage : 14 mai 2025

Conseillers en exercice :	19
Présents :	12
Excusés :	05
Pouvoirs :	04
Votants :	16

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,



Lucy MOREAU

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20250513-2025_33-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2025

Transmission au contrôle de légalité le :
Publié le :

N° 33 : Audit énergétique pour les bâtiments communaux

Compte-tenu du contexte énergétique actuel tendu, et de la volonté de la municipalité d'améliorer l'isolation des bâtiments communaux afin de tenir compte de la transition écologique, il a été fait des devis pour des audits énergétiques de nombreux sites (salle des fêtes, bâtiment enfance, école maternelle, et château mairie...).

Ces audits, répartis sur 5 jours de travail, comporte 4 phases :

- Phase 1 : état des lieux
- Phase 2 : Bilan énergétique et préconisations
- Phase 3 : Programme d'amélioration
- Phase 4 Analyse financière

La société CEBI, missionnée par le SIEDS, va réaliser ces audits pour les bâtiments suivants :

- la salle des fêtes (950 m²).
- le pôle enfance (990 m²).
- la mairie (château) (1100 m²).
- l'école maternelle (550 m²).

Le SIEDS dans le cadre de son programme d'audit des bâtiments prend en charge les audits à hauteur de 50 % pour les bâtiments inférieurs à 1000 m² et 100 % pour ceux de plus de 1000 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- De valider les audits énergétiques proposé par la société CEBI
- De valider le principe d'un conventionnement avec le SIEDS pour chacun des bâtiments concernés
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier

La Secrétaire de séance,



Sophia AUGER

Le maire,

Lucy MOREAU



Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif de Poitiers est accessible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Recours de référé en matière administrative
079-217503517-20230513-2025-33-DE